



Municipalité de Saint-Ulric

Rapport du maire sur les faits saillants 2019 de la municipalité

Le 1er Juin 2020

Chers Ulricois, Ulricoises,

J'ai le plaisir de vous présenter mon rapport sur les faits saillants du rapport financier 2019 de la municipalité, et ce, conformément aux dispositions de l'article 955 code municipal du Québec.

Ce présent rapport souligne les derniers états financiers de rapport du vérificateur pour l'année 2019 préparé par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Les vérificateurs comptables ont indiqué que les états financiers représentaient fidèlement la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2019, le tout conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le rapport atteste que l'année 2019 s'est terminée avec un surplus de **284 039\$**

RÉSULTATS DÉTAILLÉS

Revenus

Fonctionnement 2 395 215\$

Investissement 774 341\$

Charges

-2 420 969\$

Excédents de l'exercice

748 587\$

Moins revenus d'investissement

-774 341\$

Immobilisations

477 803\$

Remboursement de la dette à long terme

-47 560\$

Affectations

-120 452\$

Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales au 31-12-2019

284 039\$

EXCÉDENT ACCUMULÉ

Excédent de fonctionnement non affecté 697 450\$

Surplus réservé 105 707\$

Réserves financières et fonds réservés

Fonds de roulement 250 000\$

Fonds Northland Power 70 706\$

DETTES À LONG TERME

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

Année 2020	218 960\$	Année 2023	84 800\$
Année 2021	112 760\$	Année 2024	555 100\$
Année 2022	88 260\$	Année 2025 et +	
TOTAL DE LA DETTE À LONG TERME			1 059 880\$
			-487 529\$
Dettes nettes à la charge de la municipalité			572 351\$

LES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La municipalité s'est engagée, d'après des contrats de déneigement, échéant en 2024, d'enlèvement des ordures et de soutien en eau potable échéant en 2021, à verser une somme totale de 417 817\$ durant cette période.

De plus, la municipalité s'est engagée en vertu d'une entente avec la Ville de Matane pour son service incendie et échéant en 2024, à verser une somme totale de 628 400\$.

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

Réfection des chemins	982 892\$	Équipement, outillage	30 543\$
Mur de soutènement	11 885\$	Terrain entrée ouest parc	4 500\$
		Infrastructure eau potable	15 579\$

TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL

Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation réel 1 584 857\$

Évaluation des immeubles imposables aux fins du calcul au 31 décembre 2019 = 126 576 500

TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL POUR L'ANNÉE 2019 = 1,2521 par 100\$ d'évaluation.

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES ÉLUS

La loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Il me paraît important de préciser que la rémunération des élus tel qu'établi par le règlement est attachée, pour sa plus grande partie, à la participation des élus aux diverses activités du conseil et aux autres inhérentes à leurs fonctions de représentants de la population. En relation avec ce qui précède, la rémunération des élus s'est établie comme suit pour l'année 2019.

	Rémunération	Allocation	Total annuel
Maire	15 950\$	7 975\$	24 793\$
Conseillers(ères)(6)	21 342\$	11 665\$	33 007\$

Le maire a reçu à titre de membre du conseil de la MRC de la Matanie, une rémunération au montant de 2 733\$ et une allocation de dépenses au montant de 1 285\$

CONCLUSION

En conclusion, le rapport financier au 31 décembre 2019 reflète la situation financière de la municipalité. Les finances de la municipalité se portent bien, pour plus de détails, veuillez consulter le rapport et les états financiers sur le site web de la municipalité : www.st-ulric.ca

Recevez chers citoyens et chères citoyennes, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre Lagacé, maire